

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 20 juillet 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
11/07/2016

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 22/07/2016
et publication du : 22/07/2016

L'an deux mille seize, le mercredi vingt juillet à vingt heures à la Maison pour Tous Georges Brassens à
Trieux, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin
de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. FONDEUR
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de PIENNES : Mmes TYL, COUJOUR
Commune de TRIEUX : Mme SABBA
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : Mme RIGOLET est représentée par Mme DONETTI
M. FISCHESSE G. est représenté par Mme KINTZINGER
M. BERNARDI est représenté par M. LEON
Commune de PIENNES : M. MARIUZZO est représenté par Mme COUJOUR
M. MARASSE est représenté par Mme TYL
Commune de TRIEUX : M. GOURY est représenté par M. FONDEUR

Etaient absents (excusés) :

Commune de PIENNES : M. MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : MM. MASCELLI, MIRJOLET
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme GAYCHET

Secrétaire de séance : Mme COUJOUR

Le Président
Jean-Marc LEON



Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i@epci-bl.eu
1, rue du C^hFabien
B.P. 70039
54490 Piennes



Acte n° D2016-07-05
Avenant n°1 Convention subvention
Travaux aménagement Avillers Tranche 2

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160720-2016-048-DE
Date de télétransmission : 22/07/2016
Date de réception préfecture : 22/07/2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 24 novembre 2011 portant demande de subvention de la Tranche 2, Traverse d'Avillers,

Vu la délibération du 10 juin 2013 autorisant le Président à signer la convention bipartite avec la Région Lorraine et attribuant une subvention pour le programme cité ci-dessus,

Considérant la demande de report de l'échéance sollicitée auprès de la Région Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine pour l'opération citée en objet,

Considérant la proposition de la Région Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine de fixer les échéances de l'opération comme suit :

- réalisation complète de l'opération : 31.12.2017
- transmission des pièces : 30.06.2018

Monsieur le Président propose donc d'accepter l'avenant n°1 présenté par la Région Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n°2 présenté par la Région Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
- Autorise le Président à signer l'avenant présenté et toutes pièces y afférentes.

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160720-2016-048-DE
Date de télétransmission : 22/07/2016
Date de réception préfecture : 22/07/2016